

## QUELS SONT LES MÉTIERS QUE L'ON PEUT EXERCER SANS DIPLÔME EN PACA ?

2<sup>e</sup> édition

### En bref

#### Travailler et être non-diplômé concerne plus d'une personne sur cinq en emploi en PACA

Une diversité de secteurs professionnels et de métiers accueillent des personnes non diplômées. Plusieurs familles de métiers sont particulièrement « accueillantes » pour les non-diplômés, puisque ces derniers occupent plus de la moitié de leurs emplois. Il s'agit souvent d'effectifs importants, indiquant que les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées ne sont pas en disparition.

#### Mais les conditions d'emploi sont souvent moins favorables

Comparée à la moyenne des métiers, les conditions d'emploi sont plus précaires, en raison notamment de la fréquence de l'instabilité des contrats et de l'importance des temps partiels.

#### S'insérer sur le marché du travail sans diplôme reste un cas de figure risqué

Les parcours des jeunes non diplômés entrant sur le marché du travail s'avèrent heurtés. Les périodes de chômage sont plus fréquentes et plus longues. Si les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiés sont toujours présents, les exigences pour tenir un emploi même non qualifié s'élèvent, les obligations de formation pour répondre à des contraintes réglementaires se multiplient et il y a de plus en plus de diplômés sur le marché du travail. Ce constat s'aggrave en période de difficultés économiques où la concurrence entre candidats s'exacerbe.

### TRAVAILLER ET ÊTRE NON-DIPLÔMÉ : UNE RÉALITÉ POUR PRÈS DE 380 000 PERSONNES EN EMPLOI EN PACA

Près de 380 000 non-diplômés, de tous âges, travaillent en PACA. Ils représentent une personne sur cinq en emploi. Entre 2006 et 2011, leur proportion dans la population en emploi a diminué, passant de 23 % à 20 %. Cette tendance reflète l'augmentation générale du niveau de formation initiale et le renouvellement générationnel.

**Tableau 1 : La part des professionnels non diplômés au sein de la population totale en emploi**

	2006	2011	Évolution
Effectif de la population active en emploi non diplômée	389 199	378 625	- 10 574
Part parmi la population totale en emploi	23 %	20 %	- 3 points

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de travail en 2006 et au lieu de résidence en 2011 – Traitement ORM.

Questions métiers n°8 – Décembre 2015

2<sup>e</sup> édition

Directeur de publication : Philippe Guy

Réalisation : Isabelle Boisseau et Cécile Reveille-Dongradi

[www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)



## Quels secteurs d'activité les emploient ?

### → Cinq secteurs d'activité emploient plus de la moitié d'entre eux (tableau 2)

L'emploi de personnel non diplômé n'est pas l'apanage de quelques secteurs aux caractéristiques spécifiques.

Dans tous les secteurs d'activité, on dénombre des non-diplômés en activité. Mais :

- plus de la moitié des non-diplômés en emploi sont concentrés au sein de 5 secteurs d'activité (sur 38 dénombrés), aux effectifs importants en région ;
- la représentation des non-diplômés au sein des secteurs d'activité est très contrastée : quasiment absents des effectifs du secteur *Recherche-Développement scientifique*, ils représentent plus d'un tiers des effectifs dans *l'Agriculture, sylviculture et pêche* et les *Activités des ménages en tant qu'employeurs*.

**Tableau 2 : Les cinq secteurs où travaille la moitié des non-diplômés**

	Effectif de non-diplômés en emploi	Part des non-diplômés en emploi (%)
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	54 440	14
Administration publique	42 150	11
Construction	41 401	11
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	37 450	10
Activités de services administratifs et de soutien	32 565	9
<b>Total</b>	<b>208 006</b>	<b>55</b>

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de résidence en 2011 (NA 38) – Traitement ORM.

## Quels métiers les accueillent ?

### → Plus de la moitié des employés de maison et des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction sont employés sans diplôme (tableau 3)

Plusieurs métiers (sur une liste de 87) comptent parmi leurs effectifs une part importante de non-diplômés, sous-entendant que pour les exercer, un diplôme n'est pas toujours requis.

Parmi les 10 métiers les plus « accueillants » pour les non-diplômés (où ces derniers représentent entre 40 % et 56 % de leurs effectifs), plusieurs sont très courants en région. Les emplois dits peu ou non qualifiés ne sont donc pas en disparition. C'est notamment le cas pour les métiers *d'agents d'entretien, d'aides à domicile et aides ménagères*, etc.).

Deux métiers ont **plus** de la moitié de leurs effectifs en emploi non diplômés. Il s'agit des *employés de maison* (11 100 employés dont 56 % non-diplômés) et des *ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, du béton et de l'extraction* (24 200 ouvriers dont 51 % non diplômés). Ce sont des métiers où la mixité est faible : certains sont très féminisés (92 % de femmes parmi les employés de maison), d'autres essentiellement occupés par des hommes (91 % d'hommes parmi les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, du béton et de l'extraction).

Trois métiers ont **moins** de la moitié de leur effectif non diplômé, mais en sont proches (45 %). Ces métiers représentent un grand nombre de professionnels : 95 100 actifs en emploi, dont 45 % de non-diplômés. Le plus gros contingent est celui des *agents d'entretien*, avec 83 800 actifs en emploi, dont 45 % de non-diplômés. D'autres métiers correspondent à des « niches » d'emplois et offrent peu d'opportunités d'insertion. C'est le cas des *ouvriers qualifiés du textile et du cuir*, relevant d'une industrie globalement en perte de vitesse (700 emplois dont 43 % occupés par des non-diplômés).

**Tableau 3 : Les familles de métiers où les non-diplômés sont les plus présents**

	Effectif tous niveaux	Part des femmes (%)	Part des non-diplômés au sein du métier (%)
Employés de maison	11 063	92	56
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	24 218	7	51
Agents d'entretien	83 778	73	45
Ouvriers non qualifiés des industries de process	10 631	30	45
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	654	66	45
Aides à domicile et aides ménagères	40 496	97	42
Ouvriers non qualifiés de la manutention	22 469	29	40
Artisans et ouvriers artisanaux	10 458	40	40
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	4 781	2	40
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	15 850	9	39
<b>Tous métiers</b>	<b>1 903 654</b>	<b>48</b>	<b>20</b>

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de résidence en 2011 (FAP 87) – Traitement ORM.

### Quelles sont les conditions d'emploi des métiers d'accueil des non-diplômés ?

#### → La majorité des professionnels de ces métiers sont salariés (tableau 4)

Ces métiers occupent essentiellement des non-diplômés ayant le statut de salariés. Néanmoins, deux métiers comprennent des non-diplômés non salariés, c'est-à-dire travailleurs indépendants : les *agents d'entretien* (en part très modeste avec 1 % de non-salariés) et les *artisans* (16 % de non-salariés). Une des raisons de ce faible taux de travailleurs indépendants non diplômés provient des règles qui encadrent l'installation. La possession d'un diplôme *ad hoc* est souvent requise. Ainsi, l'installation dans certains métiers du bâtiment, de la réparation automobile, dans la coiffure, etc. est conditionnée par la détention du diplôme de la profession.

#### → Les conditions d'emploi sont plus précaires au sein des métiers ouverts aux non-diplômés (tableaux 4 et 5)

Exercer un métier « ouvert » aux non-diplômés comporte un risque majoré de précarité. Les conditions d'emploi salarié sont plus défavorables qu'en moyenne régionale.

- Moins de contrats stables

L'instabilité fréquente des contrats est patente pour tous les emplois dits « non qualifiés ». Ils sont fréquemment contractualisés pour le temps d'un chantier (les *ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment* par exemple), font l'objet de recrutements saisonniers (*ouvriers non qualifiés de la manutention, des industries de process*, par exemple dans les industries agroalimentaires) ou correspondent à des métiers de services dépendants de particuliers employeurs (*employés de maison, aides à domicile et aides ménagères*). La part des contrats stables oscille entre 65 % et 79 % pour une moyenne régionale de 85 %.

Deux métiers s'exercent avec une stabilité équivalente à la moyenne régionale (86 et 85 %) : les *ouvriers non qualifiés du textile et du cuir*, et les *conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics*. Mais dans le premier cas, il s'agit d'un métier aux effectifs modestes et à la baisse, peu porteur d'insertion en raison du déclin de cette industrie.

**Tableau 4 : La stabilité des contrats au sein des métiers ouverts aux non-diplômés**

	Effectif salarié tous niveaux	Part des contrats stable* (%)
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	654	86
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	4 781	85
Agents d'entretien	82 414	80
Aides à domicile et aides ménagères	40 496	79
Employés de maison	11 063	78
Artisans et ouvriers artisanaux	7 517	77
Ouvriers non qualifiés des industries de process	10 631	76
Ouvriers non qualifiés de la manutention	22 469	75
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	24 218	71
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	15 850	65
<b>Tous métiers</b>	<b>1 642 274</b>	<b>85</b>

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de résidence en 2011 (FAP 87) – Traitement ORM.

\* Contrats à durée indéterminée ou titulaires de la fonction publique.

- Plus de temps partiel

Quatre métiers ouverts aux non-diplômés cumulent des proportions de temps partiel au-delà de la moyenne régionale, pour les femmes comme pour les hommes (de deux à quatre fois plus pour les hommes). Il s'agit des *aides à domicile*, des *employés de maison*, des *ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment* et des *agents d'entretien*, métiers déjà touchés par les contrats instables. L'hypothèse est faite qu'il s'agit plus souvent de sous-emploi que d'un choix de vie, ces métiers étant modestement rémunérés ou avec des temps de travail organisés en plages discontinues. L'écart de fréquence entre les temps partiels est nette entre les femmes et les hommes exerçant non diplômés, celui-ci pouvant aller jusqu'à 34 points dans les métiers *d'aide à domicile* et *d'employés de maison*.

**Tableau 5 : La durée du temps de travail au sein des métiers ouverts aux non-diplômés**

	Effectif total		Part du temps partiel (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aides à domicile et aides ménagères	16 518	516	66	37
Employés de maison	5 840	328	65	31
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	643	5 614	46	16
Agents d'entretien	28 426	9 248	43	16
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	680	11 722	26	10
Artisans et ouvriers artisanaux	1 799	2 405	23	16
Ouvriers non qualifiés de la manutention	2 886	6 183	23	10
Ouvriers non qualifiés des industries de process	1 546	3 207	23	13
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	215	80	18	8
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	40	1 867	12	2
<b>Tous métiers, tous diplômés</b>	<b>908 189</b>	<b>995 465</b>	<b>29</b>	<b>8</b>

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de résidence en 2011 (FAP 87) – Traitement ORM.

Si la possibilité de trouver ou retrouver un emploi sans diplôme reste envisageable dans un nombre limité de métiers (sous réserve d'accepter des conditions de travail plus précaires), cette possibilité de s'insérer sans diplôme se réduit. Au regard de l'emploi total, on constate 29 % de non-diplômés en 1999, 23 % en 2006 et 20 % en 2011. La situation économique et l'élévation globale du niveau d'éducation ne leur sont pas favorables.

### Existe-t-il une différence entre les exigences d'aujourd'hui et celles d'hier ?

#### → Les écarts de niveau de formation entre générations (tableau 6)

Au sein d'un même métier, la part des non-diplômés diffère sensiblement d'une classe d'âge à l'autre et notamment entre les moins de 25 ans, représentant la génération s'insérant sur le marché du travail et les plus de 55 ans, en fin de carrière. On observe une raréfaction des non-diplômés chez les plus jeunes, pour l'exercice du même métier, l'écart pouvant se monter jusqu'à plus de 40 points pour les *conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics*. Les emplois, même non qualifiés, sont de moins en moins exercés non-diplômés, que ce diplôme soit en lien ou non avec le poste occupé.

Certains métiers, peu qualifiés, pouvant être occupés par des non-diplômés, sont en recherche permanente de candidats. Mais ils représentent aussi une opportunité d'insertion pour les jeunes diplômés cherchant avec difficulté à s'insérer dans la vie active. Ces jeunes (trop) diplômés pour le poste font concurrence aux non-diplômés lors du recrutement, certains employeurs ayant tendance à privilégier les diplômés, assimilant possession d'un diplôme et potentiel d'adaptation. C'est particulièrement vrai pour les métiers d'ouvrier non qualifiés, exercés dans l'industrie, la logistique ou le bâtiment.

Ces métiers peuvent aussi attirer des jeunes déjà diplômés devant financer leur poursuite d'études (près de 16 700 élèves et étudiants déclarent un emploi en PACA en 2011).

*A contrario*, les métiers de l'artisanat accueillent toujours autant de non-diplômés, avec probablement le statut d'ouvrier (47 % pour les moins de 25 ans et 46 % pour les plus de 55 ans).

**Tableau 6 : La part de non-diplômés selon l'âge au sein des familles de métiers ouvertes aux non-diplômés**

	Part des moins de 25 ans en emploi non diplômés (%)	Part des plus de 55 ans en emploi non diplômés (%)	Écart de points
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	25	67	+ 42
Ouvriers non qualifiés de la manutention	33	65	+ 32
Agents d'entretien	32	61	+ 29
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	42	71	+ 29
Ouvriers non qualifiés des industries de process	37	67	+ 30
Aides à domicile et aides ménagères	25	53	+ 28
Employés de maison	37	65	+ 28
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	36	62	+ 26
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	41	53	+ 12
Artisans et ouvriers artisanaux	47	46	- 1
<b>Tous métiers, non-diplômés</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>+ 9</b>

Source : Insee – Recensement de la population au lieu de résidence en 2011 (FAP 87) – Traitement ORM.

Note de lecture : Parmi les employés de maison de moins de 25 ans, seuls 37 % d'entre eux sont non-diplômés. En revanche, parmi les plus de 55 ans, on observe 65 % de non-diplômés.

### → Pour plusieurs de ces métiers, les formations et diplômes ouvrant l'accès à l'emploi se développent

Pour certains de ces métiers « ouverts » aux non-diplômés, des temps de formation apportant des savoir-faire ou des habilitations à exercer des tâches réglementées se développent. Pour d'autres, l'apparition de diplômes, même s'ils ne sont pas obligatoires, crée une nouvelle norme auxquels se réfèrent les employeurs. Les évolutions du contenu du travail, le manque de visibilité sur le long terme des évolutions du marché, etc. tirent vers le haut les compétences souhaitées par les employeurs. Mettre en avant une formation ou un diplôme en lien avec le métier représente plus qu'un atout lors du recrutement ou un levier pour la progression hiérarchique, cela devient une nécessité, *a fortiori* en période de difficulté économique.

#### Quelques exemples :

- En raison de la professionnalisation du secteur, la filière de l'aide à domicile a créé des diplômes de référence comme le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, de niveau V. Pour certains emplois d'aide à domicile au sein de la fonction publique territoriale, l'accès au concours d'entrée se fait pour les candidats remplissant les conditions de diplômes en raison des évolutions réglementaires de l'action sociale.
- Les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets (qui font partie de la famille des *agents d'entretien*) voient leurs tâches évoluer avec les nouvelles exigences environnementales, notamment les opérations de tri sélectif. Une formation diplômante à la gestion des déchets et propreté urbaine est recommandée pour les trieurs.
- Pour être *conducteur d'engin du bâtiment et des travaux publics*, il est nécessaire d'avoir une formation préalable en raison de la sophistication technologique et du coût des engins. La possession d'un CAP (voire d'un bac pro.) est fortement conseillée aujourd'hui. La différence de pourcentage de non-diplômés entre deux générations (moins de 25 ans et plus de 55 ans) est nette (25 % et 67 %).
- Les *ouvriers non qualifiés des industries de process* interviennent sur les chaînes de production des usines. La fabrication de produits alimentaires, chimiques ou pharmaceutiques est de plus en plus encadrée par des réglementations (sanitaires, environnementales, etc.). Dans le même temps, les chaînes de production sont automatisées et l'opérateur d'aujourd'hui prépare et règle les installations, ce qui ne peut se faire sans pré-requis techniques. Même si certaines industries, comme les industries agroalimentaires très présentes en PACA, recrutent encore sans diplôme en raison de leur difficulté à attirer des candidats, évoluer sur une chaîne de production nécessite une formation.
- Les emplois d'*ouvriers non qualifiés de la manutention* correspondent à des emplois de déménageurs, de préparateurs de commandes ou d'assistants d'inventaires. Les professionnels doivent respecter des règles d'organisation et de sécurité pour eux-mêmes et pour l'environnement, notamment lorsqu'il s'agit de matériaux dangereux ou polluants. De plus, leur métier est source d'usure physique. Prévenir ce risque nécessite de pouvoir évoluer, notamment pour les déménageurs. Dans le cadre d'une mobilité professionnelle, s'orienter vers une tâche à caractère commercial ou un poste de magasinier-vendeur sera facilité pour les candidats diplômés ou initiés aux techniques de vente.

Ces exigences de formation montrent aussi que s'insérer dans le monde du travail alors que l'on est non diplômé signifie rarement terminer sa carrière « expérimenté mais non-diplômé ». Durant sa vie professionnelle, le candidat non diplômé aura ou devra saisir des occasions pour élever son niveau de compétences (et de salaire) ou assurer sa mobilité d'un secteur en déclin vers un secteur porteur, grâce à la formation continue.

Ainsi, au cours d'une vie professionnelle, le diplôme reste un sésame pour ceux qui souhaitent évoluer, retrouver rapidement un emploi en cas de chômage ou revenir sur le marché du travail après une période d'inactivité. Toutefois, posséder un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, un diplôme (intitulé différent selon l'organisme reconnaissant la qualification) ne garantit pas d'obtenir le statut auquel le salarié pourrait légitimement s'attendre. La correspondance entre le niveau d'embauche (ouvrier qualifié, agent de maîtrise, cadre) et le diplôme n'est pas systématique, *a fortiori* dans les petites entreprises, représentant une grande majorité du tissu économique en PACA.



En 2010, 1 jeune sur 5 sort de ses études en PACA sans diplôme (20 % en PACA contre 17 % en France), soit 11 100 jeunes.

### Quelles difficultés supplémentaires rencontrent les jeunes non diplômés ?

#### → Un premier emploi plus précaire

Les non-diplômés connaissent une insertion professionnelle moins favorable que les diplômés. Lors de leur premier emploi, les non-diplômés sont plus souvent en emploi à durée déterminée et à temps partiel. Il existe aussi une différence de salaire non négligeable.

**Tableau 7 : Conditions d'emploi et salaire lors du premier emploi pour les non-diplômés et les diplômés**

	Non-diplômés	Diplômés
Emploi à durée déterminée* au 1 <sup>er</sup> emploi	78 %	64 %
Temps partiel au premier emploi	30 %	25 %
Salaire net mensuel médian** au 1 <sup>er</sup> emploi	1 070 €	1 200 €

Source : Céreq – Enquête Génération 2010 – Traitement ORM.

\*Emploi à durée déterminée, c'est-à-dire tout contrat qui n'est pas à durée indéterminée ou non salarié.

\*\*Salaire médian : 50 % des jeunes ont un salaire inférieur et 50 % un salaire supérieur.

#### → Des périodes de chômage plus fréquentes et plus longues lors de l'insertion

Au cours des trois premières années de vie active, près de six jeunes sur dix arrivant sur le marché du travail en 2010 ont subi au moins une fois une période de chômage. Cette proportion passe à sept jeunes sur dix pour les jeunes non diplômés. Ils sont aussi plus souvent au chômage de longue durée : ceux qui ont connu plus d'un an de chômage sont deux fois plus nombreux parmi les non-diplômés que chez les diplômés (43 % contre 20 %). Enfin, 22 % des jeunes non diplômés n'ont jamais eu d'emploi alors qu'ils ne sont que 10 % parmi l'ensemble des jeunes.

#### → Une précarité dans l'emploi qui dure et une progression de salaire ralentie

Les écarts se sont fortement creusés au cours des trois premières années d'insertion. Les non-diplômés sont là encore plus fréquemment en emploi à durée déterminée et le salaire qu'ils perçoivent a moins progressé comparé à celui des diplômés. Les jeunes non-diplômés sont toujours davantage à temps partiels au regard des jeunes diplômés, mais l'écart entre les deux populations s'est amoindri avec le temps.

**Tableau 8 : Conditions d'emploi et salaire trois ans après la sortie du système éducatif pour les non-diplômés et les diplômés**

	Non-diplômés	Diplômés
Emploi à durée déterminée* trois ans après la sortie du système éducatif	66 %	36 %
Temps partiel trois ans après la sortie du système éducatif	24 %	18 %
Écart de salaire entre le 1 <sup>er</sup> emploi et celui trois ans après la sortie du système éducatif	+ 130 €	+ 200 €

Source : Céreq – Enquête Génération 2010 – Traitement ORM.

\*Emploi à durée déterminée, c'est-à-dire tout contrat qui n'est pas à durée indéterminée ou non salarié.

#### Que signifie ?

**Être qualifié** : la qualification se réfère aux fonctions exercées par une personne en emploi et désigne son aptitude à occuper son poste. Certaines qualifications nécessitent l'obtention d'un diplôme, d'autres s'acquièrent par l'expérience : ainsi des ouvriers qualifiés peuvent aussi être non-diplômés.

**Être non-diplômé** : on entend ici les personnes n'ayant pas suivi de scolarité ou possédant le certificat d'études primaires, le BEPC, le brevet d'étude primaire ou le brevet des collèges, c'est-à-dire des diplômes aujourd'hui peu reconnus par le marché du travail. Cela ne signifie pas que ces personnes sont sans expérience ou sans qualification professionnelle (niveau infra V).

### Qui sont-ils ?

Les agents d'entretien sont des agents d'entretien des établissements scolaires, des agents de service de la fonction publique, des agents de service hospitaliers, des agents de service de collectivité, des nettoyeurs, des ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets, etc.

Les aides à domicile et les aides ménagères sont des aides intervenant au domicile des personnes âgées ou handicapées, des aides ménagères, des travailleuses familiales, etc.

Les artisans et ouvriers artisanaux désignent ici des ouvriers non qualifiés de type artisanal, exerçant chez des encadreurs, blanchisseurs, monteurs en orfèvrerie, fourreurs, dans les pressings, les ateliers de bijouterie, etc.

Les employés de maison sont les personnels de ménage intervenant chez les particuliers.

Les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics interviennent sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics et conduisent des engins de levage, des bulldozers, etc.

Les ouvriers non qualifiés des industries de process sont les opérateurs travaillant sur des chaînes automatisées de production dans les secteurs de la chimie, de la pharmacie, de la plasturgie, de l'industrie agroalimentaire, de la métallurgie, de l'industrie du bois, du papier carton, les ouvriers intervenant sur les machines de conditionnement de finition ou de contrôle, et aussi les agents de laboratoire, etc.

Les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction sont les ouvriers non qualifiés intervenant dans les travaux de maçonnerie, d'étanchéité, d'isolation, de couverture ou dans le travail du béton, les aides monteurs de structure métalliques ou en bois, les ouvriers non qualifiés de l'extraction de minerais dans les carrières, de pétrole ou d'eau, et les ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'État et des collectivités territoriales, etc.

Les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir sont les ouvriers non qualifiés de la confection, de la tannerie-mégisserie, du travail du cuir.

Les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment sont les ouvriers non qualifiés aidant à la pose de fermetures menuisées, de revêtements souples comme les papiers peints, à l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, à la réalisation de travaux d'électricité, les aides des agents d'entretiens des bâtiments, etc.

Les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir sont les opérateurs des industries de l'habillement, les conducteurs non qualifiés de machines de fabrication de produits textiles, les aides réparateurs et retoucheurs, etc.

Les ouvriers non qualifiés de la manutention sont les manutentionnaires, les déménageurs non qualifiés, les ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, etc.

### Encadré méthodologique

**Les métiers :** sont issus de la nomenclature des Familles professionnelles ou FAP élaborée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares). Elles sont organisées en 22 domaines professionnels, 87 familles professionnelles (dénommés ici métiers par commodité) et 237 métiers au niveau le plus fin.

**L'enquête Génération :** à la demande de l'ORM, le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) a interrogé en 2013 plus de 3 000 jeunes (représentant les 55 100 jeunes) sortis du système éducatif en PACA en 2010, quel que soit leur niveau de formation. Comme en 1998 et en 2004, l'objectif de cette grande enquête est d'analyser les premières années de vie active des jeunes.

### Pour en savoir plus

- DUMORTIER A.-S., PETROVITCH A. et REVEILLE-DONGRADI C., « Diplômes des seniors et des juniors : quelles évolutions dans les métiers en PACA ? », ORM, *En ligne – Question métiers*, n°4, mars 2014
- DUMORTIER A.-S., LORENT P. et PRACHE B., « Travailler en PACA : quels métiers à quel âge ? », ORM, *En ligne – Question métiers*, n°5, juin 2014
- DUMORTIER A.-S. et REVEILLE-DONGRADI C., *Quand l'école est finie en PACA... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2010 – Enquête 2013*, ORM, « Études », n°26, juin 2015